

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION N°009-2017 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

### 1/ LES PERSPECTIVES NATIONALES EN 2017

Les finances des collectivités territoriales sont depuis plusieurs années fortement impactées par l'environnement macro-économique national et donc par les mesures politiques prises en matière économiques, budgétaires, fiscales, et même d'aménagement du territoire.

Il est donc important de situer l'état des finances communales dans ce contexte national et international.

#### L'environnement macro- économique

- Comme en 2016, le pays a connu un taux de croissance positif, de l'ordre de 1,1%, légèrement inférieur à la zone Euro (+1,5%), grâce aux effets combinés de la faiblesse de l'euro, du bas niveau des taux d'intérêt, et du prix du pétrole.  
En 2017, la zone Euro devrait bénéficier des mêmes effets, mais le retour de l'inflation pourrait peser sur la croissance : seule une reprise dynamique de l'investissement productif améliorerait ces perspectives de croissance sur le long terme.
- L'inflation, faible en 2016 (+0,2%), devrait atteindre 1,4% en 2017 suivant la tendance du prix du pétrole, affectant le pouvoir d'achat des ménages et donc leur niveau de consommation et d'investissement.
- Le redressement des finances publiques s'est poursuivi, avec un déficit public ramené à 3,5% du produit intérieur brut en 2015, et à 3,3% en 2016 ; un effort plus important sera vraisemblablement entrepris en 2017, année d'élections.

#### Les principales mesures de la loi de finances relatives aux collectivités locales

Le contexte général de la loi de finances initiale pour 2017 reprend le « triptyque » des deux lois précédentes : baisse des dotations, soutien à l'investissement local, renforcement de la péréquation.

##### Au niveau des dotations :

- Les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales vont diminuer globalement de 0,6% : mais la baisse atteint 6,2% au niveau des prélèvements opérés sur les recettes des collectivités territoriales, dont la dotation globale de fonctionnement (-7,1%).
- La réforme de la DGF est une nouvelle fois reportée
- La contribution au redressement des finances publiques se poursuit par minoration cumulée de la dotation globale de fonctionnement.
- Le soutien à l'investissement public local est réaffirmé à la faveur du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)

##### Au niveau de la péréquation :

- Les mécanismes de péréquation sont renforcés pour limiter l'impact de la baisse de DGF sur les communes les plus fragiles : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est notamment reconduit.

##### Au niveau de la fiscalité :

- Les bases de valeurs locatives augmentent de 0,4% (contre 1% en 2016)

Tel est le contexte contraignant dans lequel s'inscrit le budget des collectivités territoriales, et le budget de la commune en particulier.

## 2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le débat d'orientations budgétaires de la CCBTA s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 6 février dernier. Comme en 2016, neuf thématiques ont été abordées :

- le contexte global
- la présentation de la CCBTA
- la situation de la CCBTA en termes de ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- le bilan comptable 2016 de l'ensemble des budgets
- les orientations en matière de fiscalité
- la tendance des autres recettes de fonctionnement
- la tendance d'évolution des dépenses de fonctionnement
- les propositions d'investissements

Ce qu'il faut retenir de ces orientations :

**Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) s'élève à 35,11% (contre 38,41% en 2015)**, soit légèrement inférieur à la moyenne nationale des EPCI de même strate démographique.

Le CIF sert de base au calcul de la Dotation globale de fonctionnement, mais il est également utilisé pour mesurer la pertinence du périmètre des EPCI.

**La CCBTA compte 86 agents en poste** au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (contre 91 en 2016).

**La dette ne présente pas de risque** et la CCBTA conserve une bonne capacité d'investissement ; notamment au titre du contrat local.

**La situation financière globale est saine**, avec des résultats excédentaires en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal.

**En matière de fiscalité directe**, le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE ex taxe professionnelle) s'élève à 33,22% sans augmentation ; le taux de taxe d'habitation est également maintenu à 10,44% ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est stabilisée à hauteur de 14,13% après 3 années de baisse.

**Au niveau des dotations de l'Etat**, la DGF sera à nouveau diminuée de la contribution au redressement des comptes publics ; la dotation d'intercommunalité sera à nouveau impactée par la baisse du CIF consécutive à l'annulation du transfert de la cotisation des communes au SDIS : en 2017, la CCBTA reprendra ce versement.

**Au niveau des dépenses de fonctionnement**, l'objectif demeure la maîtrise des charges ; la dotation de solidarité communautaire poursuivra sa diminution par transfert du FPIC aux communes.

**Enfin, parmi les propositions d'investissements 2017** figure notamment le contrat local d'aménagement conclu entre les communes et la CCBTA. Plusieurs opérations affectant le territoire de la commune seront placées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCBTA : la construction de la halle des sports et la création de la voie de contournement de la Broue notamment.

### **Les résultats prévisionnels**

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis moins cumul des mandats émis)
- du résultat reporté de l'exercice antérieur

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat est influencé par les écarts éventuels liés à l'exécution des prévisions de dépenses et de recettes, et par l'écriture du " virement à la section d'investissement " (chapitre 023).

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir ;

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses)

En fonction de ce solde, l'assemblée délibérante décide de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

A l'issue de l'exercice 2016 :

- Le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 296.661€. Ce résultat est en diminution par rapport à 2015 (425.726€), mais il est supérieur aux prévisions budgétaires (230.039€)
- Le solde d'exécution à la clôture de la section d'investissement est en revanche déficitaire, et s'élève à 122.673€ (contre un excédent de 137.671€ en 2015), soit un résultat cumulé de +14.998€.
- Le reste à réaliser est négatif : 107.613€ (il était de -160.868€ en 2015) dont 237.193€ en dépenses et 129.580€ en recettes.
- Le besoin de financement de la section d'investissement, intégrant le reste à réaliser, s'élève à 92.615€ : il sera couvert par la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement 2016.
- Le résultat global de clôture cumulé pour les deux sections est excédentaire et s'élève à 311.659€.

Observations :

- Plusieurs recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2016 ont été annulées par souci de sincérité budgétaire pour un montant total de 130.740€.

### **La section de fonctionnement**

L'évolution des charges de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011 : 726.932€) ont connu une augmentation de 6,4% par rapport au compte administratif 2015, mais sont inférieures de 5,2% aux prévisions budgétaires 2016.

Deux causes précises à cette augmentation : une surfacturation d'eau (article 60611) liée au changement de délégataire ; et le renouvellement de la prestation d'accueil périscolaire confiée au Centre Social (article 611).

Et deux dépassements de crédits : fournitures de petits équipements (article 60632) ; et entretien des bâtiments publics (article 615221).

- les charges de personnel (chapitre 012 : 1.184.258€) ont augmenté de 1,5% par rapport à 2015, mais sont inférieures de 2,2% aux prévisions budgétaires.  
Elles représentent moins de 50% des charges réelles de fonctionnement, et poursuivent donc leur diminution proportionnelle (51,4% en 2015 et 52,6% en 2014); en valeur nette des remboursements des congés maladie et des emplois aidés, leur proportion diminue encore à 44% (contre 44,8% en 2015 et 45,1% en 2014).
- les charges de gestion courante (chapitre 65 : 383.445€) ont augmenté de 11,4% par rapport à 2015, mais sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires (-2,5%).  
Une cause majeure à cette augmentation, prévue au budget primitif : les frais d'enfouissement du réseau électrique du chemin des Mas (article 65541).
- Les charges financières (chapitre 66 : 63.709€) ont légèrement augmenté du fait de la budgétisation nouvelle des intérêts courus non échus pour 2017, sans contrepassation des ICNE 2015 ; l'article 66111 relatif aux intérêts de la dette diminue toutefois conformément à l'évolution de l'annuité de la dette.
- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 23.663€) augmentent fortement (93,4%) en raison de l'évolution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui génère également une augmentation des recettes (article 7325).

Globalement, les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.382.009€ et ont augmenté de 5% par rapport au compte administratif 2015. Elles sont en revanche en diminution de 2,7% par rapport aux prévisions du budget primitif 2016.

#### L'évolution des produits de fonctionnement :

- Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 163.002€) ont augmenté de 25,1% en raison d'une part de la fréquentation toujours plus importante des services sociaux (article 7066) et périscolaires (article 7067), et d'autre part de la nouvelle régularisation de redevances d'occupation du domaine public (article 70323).
- Les impôts et taxes (chapitre 73 : 1.858.679€) ont quasiment stagné (+0,7%) : l'augmentation des impôts directs (article 73111) et du FPIC (article 7325) a été compensée par la diminution de l'attribution de compensation (article 7321) et de la dotation de solidarité communautaire (article 7322) versées par la CCBTA.  
La part des recettes fiscales dans les recettes réelles de fonctionnement reste stable à 30,7%.
- Les dotations et participations (chapitre 74 : 571.228€) diminuent fortement de 10,7%, conséquence directe de la contribution communale à l'effort de redressement des comptes de la Nation (article 7411), mais aussi d'un recours moins important aux emplois aidés par l'Etat (article 74718).  
La part des dotations dans les recettes réelles de fonctionnement diminue encore : 21,3% contre 23,5% en 2015 et 24% en 2014.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 21.375€) ont également à nouveau diminué de 8,9% (après une baisse de 7,8% en 2015), en raison de la baisse des locations du centre socioculturel (article 752).
- Les produits exceptionnels (chapitre 77 : 19.903€) sont en forte diminution (-47%), mais il s'agit des cessions d'immobilisations (article 775) liées aux décisions du Conseil Municipal, ainsi que des remboursements d'assurances (article 7788) fluctuants en fonction des sinistres.
- Les atténuations de charge (chapitre 013 : 46.431€) ont augmenté de 13,8%, en lien avec l'absentéisme du personnel communal puisqu'il s'agit des remboursements d'assurance statutaire.

Globalement, les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 2.680.620€ et diminuent de 1,3% après avoir augmenté en 2013 et 2014, et stagné en 2015 (+0,6%).

## La section d'investissement

### En dépenses :

- Le montant total des dépenses réelles s'est élevé à 744.713€ (contre 495.805€ en 2015).
- Les reste-à-réaliser s'élèvent à 237.193€ (contre 281.279€ en 2015).
- Le total des opérations engagées ou réalisées s'élève à 981.906€ contre une programmation initiale de 1.195.322€.
- Ont été reportés :
  - les travaux de mise en accessibilité des écoles et des ERP (dossier de consultation des entreprises réalisé par le maître d'œuvre en 2016)
  - la requalification du centre ancien, 2<sup>ème</sup> tranche (avant-projet de travaux réalisé par le maître d'œuvre en 2016)
  - le remplacement des caméras de vidéoprotection en HD
  - l'assainissement pluvial du chemin des Pradas

### En recettes :

- Le montant total des recettes réelles s'est élevé à 622.040€ (contre 633.476€ en 2015).
- Les reste-à-réaliser s'élèvent à 129.580€ (contre 120.411€ en 2015).
- Le total des recettes encaissées ou restant à réaliser s'élève à 751.620€ contre une prévision de 1.057.651€.
- Ont été supprimées :
  - Une subvention de 30.140€ de Madame la Députée pour la rénovation des anciens ateliers municipaux (opération annulée)
  - Une subvention de 12.627€ au titre du Fonds Départemental d'Équipement supprimé par le Département (doctrine obsolète)
  - la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013, d'un montant de 64.214€ (terme échu, mais une demande de prorogation exceptionnelle est en cours)
  - et l'emprunt d'équilibre de 23.759€, non contracté.

## Les comptes de la commune

Cette nouvelle présentation des comptes s'inspire de l'ouvrage annuel « Les collectivités locales en chiffres » édité conjointement par la Direction Générale des Finances Publiques et par la Direction Générale des Collectivités Locales.

	2016
DEPENSES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	3 388 049
RECETTES TOTALES (Fonctionnement + Investissement)	3 592 095
DEPENSES TOTALES HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE (chapitres 66 + 16)	3 174 912
RECETTES TOTALES HORS EMPRUNTS (chapitre 16)	3 592 095
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	2 382 009
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS DE LA DETTE (chapitre 66)(2)	2 318 300
- dont achats et charges externes (chapitres 011 + 65 + 67)	1 110 377
- dont personnel (chapitre 012)	1 184 258
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3)	2 680 620
- dont Impôts et taxes (chapitre 73)	1 858 679
- dont dotations (chapitre 74)	571 228
EPARGNE DE GESTION (4) = (3) - (2)	362 320
EPARGNE BRUTE (5) = (3) - (1)	298 611
EPARGNE NETTE (4) - capital dette (chapitre 16)	212 892
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	959 722
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DE LA DETTE (6)	810 294
- dont équipements	810 294
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001)	865 157
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (7)	865 157
- dont dotations	554 509
- dont subventions	172 976
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT = (4)+(7)-(6)	417 183
FOND DE ROULEMENT INITIAL	563 397
FOND DE ROULEMENT AU 31/12	311 659
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT	-251 738
EVOLUTION DE LA DETTE :	
- Annuité de la dette (chapitres 66 + 16)	213 137
- Emprunts nouveaux	0
- Emprunts nouveaux - remboursement de la dette	-213 137
- Dette totale au 31 décembre (encours)	1 476 967
RATIOS	
- Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement	13,52%
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11,14%
- Dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	55,10%
- Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	7,95%

## Les ratios obligatoires

La présentation de plusieurs ratios financiers à l'occasion du débat d'orientations budgétaires a été rendue obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les ratios calculés pour la commune peuvent être comparés aux ratios moyens des communes de la strate démographique 3.500-5.000 habitants communiqués par la DGFIP et la DGCL.

RATIOS	JSV 2016	STRATE
Dépenses réelles de fonctionnement / population	657,11	859
Produit des impositions directes (article 731) / population	235,08	451
Recettes réelles de fonctionnement / population	739,48	1 033
Dépenses d'équipement / population	158,10	307
Dettes / population	407,44	847
Dotations Globales de Fonctionnement (article 741) / population	95,52	197
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,72%	51,10%
Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	21,38%	29,70%

## Les ratios de santé financière

Quatre ratios financiers sont utilisés chaque année pour évaluer plus particulièrement la santé financière de la collectivité, et les comparer d'un exercice sur l'autre :

### Le coefficient d'autofinancement courant :

- il mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette : il s'élève à 0,95 (contre 0,90 en 2015).
- Le seuil d'alerte se situe au-delà de 1.
- A titre de comparaison, le ratio des communes de la strate est de l'ordre de 0,91.

### Le ratio d'endettement :

- il mesure la marge d'endettement de la commune pour les années à venir, au 1er janvier de l'année 2017 : il s'élève à 0,55 (contre 0,61 en 2015 et 0,73 en 2014) et poursuit donc une diminution liée à l'absence de nouvel emprunt.
- ce ratio reste très éloigné du seuil d'alerte fixé à 1,21.
- A titre de comparaison, le ratio des communes de la strate est de l'ordre de 0,82.

### Le ratio de rigidité structurelle :

- il mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune (charges de personnel et annuité de la dette), et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement : il s'élève à 0,52 (contre 0,51 en 2015), et 0,47 en intégrant les atténuations de charges de personnel.
- le seuil d'alerte est fixé à 0,65.

### Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

- C'est un indicateur de pression fiscale, qui compare le produit fiscal de la commune au produit fiscal de référence nationale pour les communes de même strate démographique
- il s'élève à 0,64 (identique à 2015) et reste donc éloigné du seuil d'alerte fixé à 1.

## Conclusions :

Lors de l'évocation des orientations budgétaires 2016, la maîtrise du budget communal restait l'objectif prioritaire « pour maintenir le niveau des services rendus à la population et faire face aux investissements nécessaires, sans alourdir la pression fiscale ni accroître le niveau d'endettement ».

Ces orientations ont une nouvelle fois été respectées :

- Les charges de fonctionnement sont inférieures aux prévisions et le résultat de clôture est supérieur à l'estimation du budget primitif
- Les ratios de santé financière sont positifs, avec notamment une pression fiscale peu élevée, la poursuite du désendettement, et un budget qui ne présente pas de rigidité structurelle
- L'ensemble des ratios financiers sont inférieurs à ceux de la strate démographique.
- Le solde cumulé d'exécution de la section d'investissement reste excédentaire.

MAIS deux phénomènes doivent retenir notre attention :

- D'une part les charges de fonctionnement ne diminuent plus, sous le double effet des engagements contractuels de la commune et de ses obligations réglementaires.
- D'autre part, les recettes de fonctionnement diminuent, là encore sous le double effet de la stagnation des recettes fiscales (absence de constructions nouvelles et de levier fiscal), et de la réduction continue des dotations : à cet égard, en 3 ans, la perte de la seule DGF s'est élevée à 116.151€, tandis que la réduction des dotations de compensation de la CCBTA est de l'ordre de 40.000€, soit une perte totale de recettes de plus de 150.000€ impossible à compenser.

Pourtant, la comparaison des ratios financiers avec les communes de la même strate démographique montre que le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement de la commune est relativement faible, ce qui rejaillit également sur le niveau des dépenses d'équipement.

Le comportement financier et budgétaire de la commune n'est donc pas en cause.

Mais face à l'incidence de plus en plus forte de ces deux phénomènes, déjà constatés lors des précédents exercices, sur la capacité d'autofinancement de la commune, il est indispensable de fixer plusieurs objectifs au budget 2017 :

- Une réduction prévisionnelle des charges de fonctionnement pour compenser la nouvelle baisse des dotations de l'Etat
- Une optimisation des recettes fiscales à la faveur d'une convention de vérification des valeurs locatives à conclure avec la DDFIP du Gard, et de la révision de la politique d'abattement à la base de la taxe d'habitation.
- La mobilisation de subventions d'investissements
- Le recours à un emprunt raisonné pour financer le programme d'investissements
- L'actualisation du plan pluriannuel d'investissements
- La délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCBTA

### POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les orientations sont induites par l'analyse financière de l'exercice écoulé :

- Les charges de fonctionnement doivent diminuer
- Les recettes fiscales doivent être optimisées

Il s'agit de compenser la nouvelle baisse attendue des dotations de l'Etat, tandis que la politique fiscale envisagée ne produira ses effets qu'en 2018, afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux besoins d'équipements de la commune.

#### **Au niveau des dépenses :**

##### Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Contrairement aux exercices précédents, l'évolution des charges à caractère général doit être dissociée du taux d'inflation prévisionnel (1,7%) pour viser au contraire l'objectif d'une diminution.

Le volume de certaines dépenses semble difficilement compressible car liées au niveau du service public rendu :

- les frais de restauration scolaire : 96.321€ en 2016 (article 60623)
- la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement et du temps d'activités périscolaires : 185.538€ en prévisions 2017 (article 611), dont 39.087€ sont compensés par la prestation de service ordinaire versée par la CAF (article 7478).
- la maintenance des équipements publics : 41.632€ en 2016 (article 6156)

L'ensemble des autres charges à caractère général doivent faire l'objet de rationalisation et d'économies, à déterminer en fonction de la nature de chaque dépense.

Le montant total des charges à caractère général s'est élevé à 726.932€ en 2016.

Une diminution de 1% doit être recherchée lors de la préparation du budget primitif 2017, soit **719.600€**.

##### Les charges de personnel (chapitre 012) :

Au 1er janvier 2017, la commune compte 40 agents, comme au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dont 29 titulaires, 1 non-titulaire, et 10 contrats aidés.

Parmi les évènements à venir :

- 3 contrats d'accompagnement dans l'emploi (2 agents d'entretien, 1 ATSEM) et 1 contrat emploi avenir (ASVP) sont susceptibles de se terminer en 2017, selon la législation actuelle
- 1 contrat de non-titulaire (ATSEM) s'achève en avril 2017
- 1 agent titulaire (ATSEM) est admis à faire valoir son droit à la retraite en avril 2017

Les charges de personnel 2017 sont impactées par la réforme des carrières territoriales et la refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C. En dépit de la stabilité des effectifs communaux, elles demeurent elles-aussi difficilement compressibles sans modification du mode de gestion des services publics : c'est ainsi qu'elles s'élèveraient prévisionnellement à **1.187.681€** soit une quasi-stagnation de 0,2% par rapport à 2016 (1.184.258€).

##### Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Il s'agit essentiellement du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales dont la commune est à la fois contributrice (en raison du potentiel financier de la CCBTA) et bénéficiaire (en raison de l'effort fiscal de la CCBTA).

Le mécanisme de péréquation est maintenu en 2017 et le montant du Fonds sera prochainement communiqué aux communes membres par la DDFIP, via la CCBTA.

La prévision de crédits 2017 pour ce chapitre sera donc identique au compte administratif 2016, soit **23.663€**.

##### Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Les principales dépenses imputées sur ce chapitre sont, elles encore, difficilement compressibles, mais sans perspective non plus d'évolution sensible :

- Les indemnités des élus : 75.845€ en 2016 (articles 6531-6533-6534)
- Les contributions aux organismes de regroupement : 71.186€ en 2016, incluant la participation aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques (article 65541) ; 66.452€ en prévisionnel 2017.
- Les autres contributions obligatoires, dont la participation aux frais de scolarité : 8.150€ en 2016, mais 5.000€ en 2017 du fait de l'échéance de la participation aux travaux du collège de Beaucaire (article 6558).
- La subvention d'équilibre au CCAS : 16.000€ (article 657362)

En revanche, le contingent versé au SDIS est transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la CCBTA, soit une suppression de dépense de 61.055€ au niveau de l'article 6553 (mais qui se traduira par une réduction similaire de la recette d'attribution de compensation).

Les subventions aux associations (article 6574) représentent 38% des crédits de ce chapitre (146.698€ en 2016) : la maîtrise de ce crédit est donc déterminante pour atteindre l'objectif de diminution de ce chapitre.

Ainsi, sans modification des subventions aux associations, à l'exception de l'ajustement demandé par la crèche Les Petits Joncs (+6.000€), la prévision budgétaire de charges de gestion courante 2017 serait de l'ordre de **320.508€** (contre 383.445€ en 2016, soit une diminution de 16,5%).

Deux observations :

- Le crédit des subventions aux associations 2016 inclut une subvention de 69.000€ à la crèche, qui en demandait 91.000 au stade du budget primitif 2016.
- Considérant le volume des subventions allouées aux associations, l'instauration d'une doctrine visant à réduire ce chapitre de dépenses pourrait être envisagée cette année en concertation avec les associations. Deux orientations envisagées : soit une réduction en pourcentage de l'enveloppe de subvention, répercutée sur les attributions individuelles ; soit la recherche d'une meilleure adéquation individuelle entre la subvention communale et le montant total des recettes de l'association.

#### Les charges financières (chapitre 66) :

Les intérêts de la dette continuent de diminuer en 2017 pour atteindre 55.618€, soit une diminution de 4,8% par rapport à 2016 (article 66111).

Mais ce chapitre comptabilise désormais les intérêts courus non échus (ICNE) qui se sont élevés à 5.325€ en 2016, mais sans compensation au titre de 2015 : ainsi, en 2017, les ICNE seraient négatifs et s'élèveraient à -1.377€ (article 66112).

Le crédit total du chapitre 66 s'élèverait ainsi à **54.241€** (contre 63.709€ en 2016, soit une diminution de 14,9%).

#### Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Comme en 2015 et 2016, aucune dépense n'a été constatée sur ce chapitre, mais une prévision de **1.500€** restera inscrite au budget primitif 2017.

L'objectif global d'évolution de la dépense locale de fonctionnement, au niveau des communes, a été fixé à +1,3% par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019.

Les orientations de la commune se traduiraient par un crédit total de **2.307.193€** en diminution de 3,2% par rapport aux charges réelles de fonctionnement 2016 (-0,6% en neutralisant l'impact du transfert du contingent SDIS).

A ces charges réelles s'ajouteront pour la première fois les écritures d'ordre relatives aux dotations aux amortissements des biens, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes de plus de 3.500 habitants.

C'est ainsi qu'au chapitre 042 (opérations d'ordre de transferts entre sections) sera porté un crédit de **25.977€** au titre des dotations d'amortissements 2017 (article 6811) ; cette écriture sera neutralisée par une recette d'ordre de même montant portée en section d'investissement (chapitre 040).

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2017 s'élèverait à **2.333.170€**.

## **Au niveau des recettes :**

### Les atténuations de charges (chapitre 013) :

S'agissant des remboursements de congés maladie, ces recettes demeurent aléatoires.

Mais par souci de cohérence avec les prévisions de charges de personnel, qui intègrent le recours à un personnel non titulaire pour pallier à l'absentéisme, un crédit de **30.000€** identique aux prévisions 2016 sera inscrit au budget primitif 2017 (article 6419), volontairement inférieur donc au compte administratif 2016 (46.431€).

### Les produits des services et du domaine (chapitre 70) :

Sans évolution significative du volume des services rendus à la population (services périscolaires, culturels et sociaux), le montant prévisionnel de ces recettes ne devrait pas augmenter.

Le crédit total sera de l'ordre de **163.000€** correspondant au compte administratif 2016.

### Les impôts directs locaux (chapitre 73) :

Les bases prévisionnelles des taxes foncières et d'habitation (article 73111) n'ont pas encore été notifiées, mais l'augmentation de la valeur locative sera limitée à 0,4% (contre 1% en 2016).

A bases constantes, le produit fiscal serait de l'ordre de 853.587€ soit une très légère augmentation de 3.401€.

L'attribution de compensation de la CCBTA (article 7321) diminuera à nouveau du fait du transfert du contingent SDIS, et s'élèvera à 478.560€ ; ce transfert s'est traduit par une diminution de même montant de la dépense de fonctionnement (-61.504€ sur l'article 6553).

Le produit prévisionnel du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (article 7325) est inchangé par rapport à 2016, mais en tout état de cause son évolution sera compensée par la Dotation de Solidarité Communautaire (article 7322).

Les prévisions de recettes pour l'ensemble des autres impôts et taxes sont basées sur le compte administratif 2016, sans augmentation.

Au total, les crédits du chapitre 73 s'élèveraient à **1.799.639€** en diminution de 3,2% par rapport à 2016 (1.858.679€) essentiellement du fait de la réduction de l'attribution de compensation communautaire (-1.504€).

### Les dotations et participations (chapitre 74) :

Pour la quatrième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement sera amputée de la contribution communale à l'effort de redressement des finances publiques, évalué à 50.433€ sur la base de la contribution 2016, soit une DGF ramenée à 221.678€ (article 7411). Elle n'a toutefois pas encore été notifiée.

Les autres dotations et allocations compensatrices des impôts directs sont maintenues prévisionnellement au niveau du compte administratif 2016.

En revanche, la participation de la C.A.F. est majorée de la nouvelle prestation de service ordinaire perçue par la commune en lieu et place du Centre Social pour l'accueil de loisirs sans hébergement ; à défaut de proposition contractuelle à ce jour, la recette supplémentaire est estimée à 30.000€ pour l'exercice 2017, et 9.000€ en régularisation de l'exercice 2016 ; ces recettes seront toutefois neutralisées par la prestation de service supplémentaire allouée en compensation par la commune au Centre Social (article 611). La recette prévisionnelle s'élèverait ainsi à 90.000€ contre 51.063€ en 2016 (article 7478).

La participation de l'Etat au titre des emplois aidés (article 74718) sera portée à 84.124€ (contre 79.060€ constatés au compte administratif 2016) compte tenu de l'état des effectifs contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Globalement, les prévisions de recettes sur le chapitre 74 seraient de l'ordre de **564.795€** soit une diminution de 1,2% par rapport à 2016 (571.228€) essentiellement imputable à la baisse de la DGF.

### Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Liés à la location du centre socioculturel, de l'appartement communal de la rue du Nord, de la boulangerie et du bureau de Poste, ces produits resteront stables en 2017, à hauteur de **21.375€** (articles 752 et 758).

### Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Ces produits résultent soit de remboursements d'assurance, et sont alors aléatoires en fonction des déclarations de sinistres éventuels (article 7788), soit de ventes d'immeubles communaux mais leur

écriture est alors d'ordre budgétaire et les prévisions sont inscrites en section d'investissement (chapitre 024). Dès lors, le crédit prévisionnel sera identique à celui du budget primitif 2016, soit **6.950€** (article 7788).

Le résultat de clôture excédentaire 2016 de la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) devrait être intégralement capitalisé en section d'investissement (296.661€) sans report sur la section de fonctionnement.

Aucune écriture d'ordre n'est à porter au budget primitif 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élèveraient ainsi prévisionnellement à 2.585.759€.

Soit un excédent potentiel de 252.589€, supérieur aux prévisions du budget primitif 2016 (230.039€) mais inférieur au résultat de clôture 2016 (296.611€).

Ce résultat prévisionnel permet de respecter les orientations budgétaires 2017 en maintenant une capacité d'autofinancement largement positive après remboursement du capital de la dette (de l'ordre de 143.214€).

## POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissements 2017 s'inscrit dans le plan pluriannuel d'investissements présenté en 2016 comme la loi en fait désormais l'obligation.

Ce plan fait l'objet d'ajustements en fonction des opérations réalisées en 2016 et restant à réaliser en 2017, et tient compte de la capacité d'autofinancement de la commune.

### Les écritures obligatoires :

#### *En dépenses :*

Remboursement du capital de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : on observe une forte diminution de l'annuité par rapport à 2016 du fait de l'échéance d'emprunts (-28,2%)	109.375
Reste à Réaliser 2016 : dont les frais de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité des ERP (article 2313) et les travaux de voirie du chemin des Mas (article 2315)	237.194
<b>TOTAL</b>	<b>346.569</b>

#### *En recettes :*

Solde d'exécution cumulé 2016 (chapitre 001) : déficit de l'exercice 2016 (-122.672) compensé par le solde excédentaire 2015 (+137.671)	14.998
Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2016 (article 1068)	296.661
Reste à Réaliser 2016 : dont DETR 2015	129.580
FCTVA (article 10222) : taux de 16,404% appliqué à 213.043€ de dépenses éligibles. Le montant des investissements 2015 ayant été relativement faible, la baisse du FCTVA est importante par rapport à 2016 (-52,2%)	34.947
Taxe d'aménagement (article 10223) : base 2016 en attendant la notification du produit prévisionnel 2017	30.000
Subvention Département (article 1323) : 2 <sup>ème</sup> phase de requalification du centre ancien	28.134
Subvention Députée (article 1321) : 2 <sup>ème</sup> phase de requalification du centre ancien	13.125
Amortissement des immobilisations (chapitre 040) : écriture d'ordre en contrepartie des dotations aux amortissements portées en dépenses de la section de fonctionnement (chapitre 042)	25.977
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2017 (chapitre 021)	252.589
<b>TOTAL</b>	<b>826.011</b>

Soit un **autofinancement total prévisionnel de 479.442€** en forte diminution (prévisionnel de 778.580€ en 2016) conformément aux conclusions de l'analyse financière 2016.

## Le plan pluriannuel d'investissements 2016-2019 :

Compte tenu des prévisions budgétaires 2016, des réalisations constatées à l'issue de l'exercice, des programmes d'investissements reportés, et des projets municipaux, le plan pluriannuel d'investissement fait l'objet chaque année d'un ajustement des prévisions, qui doivent ensuite coïncider avec la capacité de financement de la commune.

Voir document annexe.

Pour l'exercice 2017, le programme global d'investissements projetés s'élèverait à **1.057.434€** :

NATURE DES OPERATIONS	CREDIT GLOBAL
Etudes et logiciels	45.276
Acquisitions	48.959
Travaux de bâtiments	412.726
Travaux de voirie et réseaux	550.473

Soit un besoin de financement, par rapport à l'autofinancement prévisionnel, de l'ordre de **577.992€**.

Conformément aux conclusions de l'analyse financière 2016, le recours à l'emprunt sera inévitable pour financer partiellement le programme d'investissements 2017.

Considérant les « tombées d'emprunts » entre 2016 et 2018, et la forte diminution de l'annuité totale qui en résulte (-52.000€), un emprunt de 570.000€ sur 20 ans, au taux de 2,5% et à échéances mensuelles, génèrerait une annuité supplémentaire de 36.245€ en 2018, très inférieure donc à l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutefois, plusieurs opérations feront l'objet d'estimations affinées avant le vote du budget primitif 2017, ce qui sera susceptible d'influer à la baisse sur le niveau des dépenses.

D'autres opérations ont également fait l'objet de demandes de subventions en cours d'instruction, susceptibles d'être notifiées avant le vote du budget, pour un montant potentiel total de 85.185€ :

Opération	Montant prévisionnel	Partenaire sollicité	Subvention demandée
AMO étude risque inondation	8.400	SMD Gard	5.200
Création arrêts de bus RD.999	124.893	Amendes de police DETR 2017	34.279 45.706

Le montant de l'emprunt d'équilibre qui sera porté au budget primitif sera donc affiné et vraisemblablement diminué en cours d'exécution budgétaire.

## 5/ L'EVOLUTION DE LA DETTE

La loi NOTRe a rendu nouvellement obligatoire la présentation sommaire de la structure et de l'encours de la dette à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'encours de la dette s'élevait précisément à 1.626.396,09€.

L'annuité, pour l'exercice 2016, s'élevait à 207.813,58€ dont 149.428,65€ en remboursement de capital, et 58.384,93€ en frais d'intérêts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

La commune est engagée contractuellement pour 7 emprunts :

- 2 auprès de la Caisse d'Epargne
- 3 auprès du Crédit Agricole
- 2 auprès du Crédit Local de France (aujourd'hui Dexia)

6 emprunts sont à taux fixe, 1 est à taux variable (Euribor 12 mois).

La totalité de la dette sera éteinte en 2036.

Banque	Objet de l'emprunt	Montant	Année	Durée	Taux	Fin
CLF	Travaux Hôtel de Ville	100.000	2002	15 ans	5,67	2017
CE	Travaux de voirie et construction cantine	300.000	2004	15 ans	0,30 *	2019
CLF	Construction cantine scolaire	200.000	2005	15 ans	3,63	2020
CRCA	Equilibre budgétaire 2010	600.000	2010	20 ans	3,12	2030
CRCA	Equilibre budgétaire 2011	347.000	2011	20 ans	4,32	2030
CE	Equilibre budgétaire 2013	400.000	2013	20 ans	4,45	2033
CRCA	Acquisition d'immeubles	300.000	2006	30 ans	4,10	2035

\* emprunt à taux variable – dernier taux appliqué en 2016

L'encours de la dette s'élève à **1.476.967,32€**.

L'annuité, pour l'exercice 2017, s'élève à **164.992,70€** soit une diminution de 21% et 42.821€ en valeur absolue.

La baisse d'annuité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sera encore de 9.603€ à la faveur de l'échéance d'un emprunt en 2017 (CLF 2002).

Considérant la durée résiduelle de 4 emprunts (2030 à 2035) dont les taux d'intérêt sont relativement élevés (au-dessus de 3%), une demande de renégociation pourrait être formulée auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

## 6/ SITUATION ET PERSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES

La loi NOTRe fait également obligation d'une présentation consolidée du budget principal, intégrant les budgets annexes.

### LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

#### **Les résultats 2016**

##### En section d'exploitation :

Les dépenses 2016 se sont élevées à 79.056€, les recettes à 76.256€ soit un résultat déficitaire de 2.800€ sur l'exercice 2016. En intégrant le résultat reporté de l'exercice 2015, la section est en **excédent de 36.554€**.

Le déficit 2016 s'explique par la diminution des redevances perçues par la commune, vraisemblablement liées au changement de délégataire (- 9.228€ par rapport aux prévisions) : une régularisation devrait intervenir au budget 2017. Par ailleurs, un relevé compteur intermédiaire a dû être réalisé, aux frais de la commune, à la suite du changement de délégataire du service (dépense imprévue de 10.170€).

##### En section d'investissement :

Les dépenses 2016 se sont élevées à 168.780€, et 84.699€ restent à réaliser sur l'exercice 2017.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 69.314€ et 85.800€ restent à réaliser.

Le solde d'exécution de l'exercice est donc déficitaire de 99.465€ mais le solde cumulé présente un **excédent de 354.995€**.

Le programme d'investissements était conforme aux prévisions (schéma directeur de l'eau, rénovation du réseau du chemin des Mas).

#### **Les perspectives 2017**

##### Au niveau de la section de fonctionnement :

Les charges réelles d'exploitation seront sensiblement identiques à 2016 (prévision de l'ordre de 20.000€). Les dépenses d'ordre augmenteront en revanche sous l'effet des dotations aux amortissements (57.800€ soit +3.000€).

Soit un total prévisionnel de **dépenses de l'ordre de 77.800€**.

Les recettes réelles seront diminuées du remboursement du contrat d'affermage (-2.863€) qui n'a plus lieu d'être, mais enregistreront la régularisation de la surtaxe communale 2016 (76.000€ au chapitre 70). Il sera proposé de reporter en section de fonctionnement le résultat de clôture excédentaire 2016 (36.554€).

En recettes d'ordre, l'amortissement des subventions est sans changement par rapport à 2016, soit 19.485€.

Soit un **total de recettes de 132.039€**, et donc un excédent prévisionnel de 54.239€ par rapport aux dépenses, qui sera porté en virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour équilibrer la section.

##### Au niveau de la section d'investissement :

**En recettes**, le solde excédentaire d'exécution cumulé s'élève à 354.995€ (chapitre 001).

Les restes à réaliser s'élèvent à 85.800€ et portent exclusivement sur les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur de l'eau.

La récupération de TVA 2016 s'élève à 21.875€ en écriture réelle et en écriture d'ordre pour neutraliser l'opération patrimoniale.

En écriture d'ordre également, la neutralisation des dotations aux amortissements constatées en dépenses de fonctionnement, soit 57.800€.

Et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chapitre 021) d'un montant de 54.239€.

Soit un montant total de recettes de **596.584€**.

**En dépenses** seront portées les écritures de reste à réaliser (84.699€) qui concernent l'étude du schéma directeur de l'eau, l'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente, la rénovation du réseau du chemin des Mas et le remplacement d'un poteau incendie.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 8.485€ (un seul emprunt en cours).

En opérations d'ordre seront inscrits les amortissements de subventions, en contrepartie de la recette de fonctionnement (19.485€ au chapitre 040), ainsi que la récupération de la TVA sur les travaux 2016 (21.875€).

Les dépenses réelles de travaux ou acquisitions seront fonction de programmes spécifiques (remplacement de poteaux incendie), ou initiés en coordination avec des travaux de voirie : le potentiel disponible sera de l'ordre de 462.040€ (écriture d'équilibre budgétaire).

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Même présentation que pour le budget annexe de l'eau.

### **Les résultats 2016**

#### En section d'exploitation :

Les dépenses 2016 se sont élevées à 53.401€, les recettes à 53.609€ soit un résultat excédentaire de 207€ sur l'exercice 2016. En intégrant le résultat reporté de l'exercice 2015, la section est en **excédent de 245.651€**.

L'exécution du budget s'est avérée conforme aux prévisions, à l'exception de la dépense d'assistance technique maintenue auprès du Conseil Départemental (+1.395€ sur l'article 617).

#### En section d'investissement :

Les dépenses 2016 se sont élevées à 39.762€, mais 223.173€ restent à réaliser sur l'exercice 2017.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 61.202€ et 55.200€ restent à réaliser.

Le solde d'exécution de l'exercice est donc excédentaire de 21.439€ et le solde cumulé présente un **excédent de 118.498€**.

Le programme d'investissements était conforme aux prévisions (schéma directeur de l'assainissement, rénovation du réseau du chemin des Mas).

### **Les perspectives 2017**

#### Au niveau de la section de fonctionnement :

Les charges réelles d'exploitation seront sensiblement identiques à 2016 (prévision de l'ordre de 22.000€). Les dépenses d'ordre augmentent légèrement sous l'effet des dotations aux amortissements (47.329€). Soit un total prévisionnel de **dépenses de l'ordre de 70.000€**.

Les recettes réelles sont plus aléatoires : les produits des services (chapitre 70) sont liés essentiellement à la redevance d'assainissement et à la participation à l'assainissement collectif, pour un montant prévisionnel de 18.300€ ; les subventions (chapitre 74) reposent exclusivement sur la prime d'épuration qui pourrait être affectée par les mauvais résultats qualitatifs de 2015, mais le crédit réalisé en 2016 sera prévisionnellement reporté en 2017 (20.000€).

Il sera proposé de reporter en section de fonctionnement une partie seulement du résultat de clôture excédentaire 2016 à hauteur de 100.000€, tandis que 145.651€ seraient capitalisés en section d'investissement (article 1068).

En recettes d'ordre, l'amortissement des subventions est sans changement par rapport à 2016, soit 14.259€.

Soit un **total de recettes de 152.559€**, et donc un excédent prévisionnel de 82.559€ par rapport aux dépenses, qui sera porté en virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour équilibrer la section.

#### Au niveau de la section d'investissement :

**En recettes**, le solde excédentaire d'exécution cumulé s'élève à 118.498€ (chapitre 001).

Les reste à réaliser s'élèvent à 55.200€ et portent exclusivement sur les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur de l'assainissement.

La capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2016 serait de l'ordre de 145.651€.  
 La récupération de TVA 2016 s'élève à 2.648€ en écriture réelle et en écriture d'ordre pour neutraliser l'opération patrimoniale.  
 En écriture d'ordre également, la neutralisation des dotations aux amortissements constatées en dépenses de fonctionnement, soit 47.329€.  
 Et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chapitre 021) d'un montant de 82.559€.  
 Soit un montant total de recettes de **454.533€**.

**En dépenses** seront portées les écritures de reste à réaliser (223.173€) qui concernent l'étude du schéma directeur de l'assainissement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente, la rénovation du réseau du chemin des Mas, l'extension du réseau du chemin des Pradas (toujours pas facturé par la SAUR), et la mise en place d'un déversoir d'orage au chemin de la Capellane.

En opérations d'ordre seront inscrits les amortissements de subventions, en contrepartie de la recette de fonctionnement (14.259€ au chapitre 040), ainsi que la récupération de la TVA sur les travaux 2016 (2.648€).

Ainsi, comme pour le budget annexe de l'assainissement, les dépenses réelles de travaux ou acquisitions seront fonction de programmes spécifiques ou initiés en coordination avec des travaux de voirie : le potentiel disponible sera de l'ordre de 214.453€ (écriture d'équilibre budgétaire).

PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS 2016  
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Budget Principal	296.661,28	14.998,24	311.659,52
Budget de l'eau	36.554,33	354.995,66	391.549,99
Budget de l'assainissement	245.651,41	118.498,24	364.149,65
TOTAL	<b>578.867,02</b>	<b>488.492,14</b>	<b>1.067.359,16</b>

\* \* \*

## ANNEXE

### BASES DE CALCUL DES INDICATEURS DE SANTE FINANCIERE

**Epargne brute** = ou autofinancement brut, est affectée à la couverture des dépenses d'investissement obligatoires (capital de la dette, déficit de la section)

- ✓ Ratio : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

**Epargne nette** = constitue l'épargne disponible pour le financement des équipements après remboursement de l'annuité de la dette

- ✓ Ratio : épargne brute – intérêts de la dette - capital de la dette

**Fonds de roulement** : excédent des ressources stables sur les emplois stables / compensation du décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

- ✓ Calcul : résultat de fonctionnement reporté (002) + résultat d'investissement reporté (001) + article 1068
- ✓ Variation du fonds de roulement : FR au 31/12 – FR initial

**Population** : population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2016, au sens de l'INSEE

**Dépenses d'équipement** : chapitres 20 + 21 + 23

**Dette** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice

**Coefficient d'autofinancement courant** :

- ✓ Ratio : [dépenses réelles + capital dette] / recettes réelles (hors produits de cession)
- ✓ Seuil d'alerte = 1

**Ratio de surendettement** :

- ✓ Ratio : en-cours de la dette (capital restant dû) / recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Seuil d'alerte = 1,21

**Ratio de rigidité structurelle** :

- ✓ Ratio : [charges de personnel (012) et annuité de la dette (66 et 16)] / recettes réelles de fonctionnement)
- ✓ Seuil d'alerte = 0,65

**Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** :

- ✓ Ratio : produit des contributions directes / potentiel fiscal
- ✓ Seuil d'alerte = 1

\* \* \*